

Nostra aetate 60 ANS • LES FICHES

de la Conférence des évêques de France

L'AFFAIRE FINALY ET LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME DE SION

1

L'affaire
Dreyfus

2

La Shoah

3

L'affaire
Finaly

4

Jules Isaac

5

En amont
de Nostra
aetate

6

Nostra
aetate

7

Jean Paul II

8

Évolutions
de l'Église
depuis Nostra
aetate

9

Édith Stein

10

L'affaire
du carmel
d'Auschwitz

11

Penseurs,
théologiens,
philosophes

12

Création de
l'État d'Israël
et droit
international



L'AFFAIRE FINALY ET LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME DE SION

SOMMAIRE

Bref historique

1940 Un jeune couple de juifs autrichiens, [Fritz et Annie Finaly](#), se réfugient à La Tronche, près de Grenoble. Malgré le grand danger où ils se trouvent, ils font circoncire leurs deux enfants, Robert, né en 1941, et Gérald en 1942, manifestant ainsi leur volonté de les élever dans le judaïsme.

1943 L'occupation allemande de la région de Grenoble incite les parents Finaly à confier leurs enfants à une amie.

1944 Ils sont arrêtés puis déportés à Auschwitz en février d'où ils ne reviendront pas. Le pensionnat Notre-Dame de Sion de Grenoble, qui a servi de refuge à de nombreux enfants juifs, est sollicité pour accueillir les deux petits garçons. Mais au vu de leur très jeune âge, 3 et 2 ans, le pensionnat décide de les confier à la directrice de la crèche municipale de Grenoble, [Antoinette Brun](#), elle-même résistante, qui héberge déjà des enfants juifs.

1945 Mme Fischl, sœur de Fritz Finaly, adresse une première demande à Antoinette Brun, afin de faire venir ses neveux auprès d'elle, en Nouvelle-Zélande, mais se heurte à un refus.

1948 Mme Rosner, deuxième sœur de M. Finaly qui vit en Israël, prend le relais de sa sœur et désigne Moïse Keller, industriel juif grenoblois et ancien résistant, comme mandataire de la famille. Devant le refus réitéré d'Antoinette Brun de rendre les enfants qu'elle a entre-temps fait baptiser (le 28 mars), [M. Keller décide de saisir la justice](#).

1949-50 Antoinette Brun réunit plusieurs « conseils de famille ». Mme Rosner devient tutrice des enfants. La Cour d'appel de Grenoble rend des jugements favorables à la famille Finaly.

1952 Par une décision de la Cour d'appel, Madame Brun est sommée de rendre les enfants. Elle refuse d'obtempérer et [décide de cacher Robert et Gérald](#), aidée par Sœur Antonine, supérieure du pensionnat Notre-Dame de Sion de Grenoble qui accepte de cacher les enfants, sans en parler à Sœur Marie-Félix, la Supérieure générale. Néanmoins, elle en informe le cardinal Gerlier, à Lyon. Ce dernier consulte le Saint-Office qui lui fait savoir que l'Église est responsable d'un enfant baptisé et ne peut le remettre à une instance non catholique.

1953 Antoinette Brun est dans une illégalité qu'elle a délibérément choisie, persuadée qu'elle est de la nécessité de maintenir les enfants dans le giron de l'Église et de leur épargner toute pression susceptible d'émaner de leur famille juive.



Détective, 2 mars 1953 © DR

En janvier, la Cour d'appel de Grenoble décide de **son incarcération** et de son renvoi en Cour d'assises. Sœur Antonine fait transférer les enfants dans un collège de Bayonne sous une fausse identité.

Le 3 février, averti par le procureur, M. Keller se rend à Bayonne pour récupérer les enfants : ils ont disparu ! Pendant ce temps, Sœur Antonine va informer sa Supérieure générale à Paris. Elle est alors elle-même arrêtée et incarcérée et ne sera libérée que le mois suivant.

L'affaire soulève une très vive émotion dans la presse et dans l'opinion, et a un énorme retentissement, aussi bien du côté catholique que du côté juif.

Le 11 février, le Grand rabbin de France, **Jacob Kaplan**, fait publier par l'AFP un communiqué qui dément la version d'Antoinette Brun.

Le 13 février, Robert et Gérard Finaly sont emmenés par des passeurs en Pays basque espagnol, puis recueillis à l'abbaye bénédictine de Lazcano.

Germaine Ribière qui, avec le père Chaillet s.j., a été très active dans un réseau de résistance lyonnais, est alors chargée par le cardinal Gerlier de retrouver les enfants. Elle fera plusieurs voyages en Espagne.

Le 6 mars est conclu un accord secret entre le père Chaillet pour l'Église et Mme Rosner pour la famille Finaly : **l'Église s'engage à rendre les enfants et la famille à renoncer aux poursuites**. Cet accord est dénoncé par le Grand rabbin Kaplan qui accuse l'Église d'avoir favorisé un « *enlèvement rituel* ».

En juin, il faudra l'intervention du gouvernement basque en exil et une décision d'autorité du cardinal Gerlier pour dénouer la situation. **Les prêtres basques à l'origine de l'enlèvement décident de faire revenir les enfants**.

Le 23 juin, l'abbé de Belloc les remet à Germaine Ribière qui leur fait franchir la frontière. Mme Rosner retire ses plaintes.

Le 25 juillet, Robert et Gérard Finaly **s'envolent pour Israël**.

1955 Un non-lieu général est prononcé. ■

La congrégation Notre-Dame de Sion

La congrégation Notre-Dame de Sion se caractérise par la conscience de l'enracinement de la foi chrétienne dans le peuple juif. Un bémol, cependant : « *Depuis l'origine, les sœurs de Sion aimaient les juifs et priaient pour eux* », écrit Sœur Marie-Dominique, « *mais on peut dire qu'elles ne les connaissaient pas* ». C'est ce qu'admet explicitement la Supérieure générale, Sœur Marie-Félix, dans les années 1950.

Fondée en 1843 par le père Théodore Ratisbonne, juif devenu chrétien, la congrégation Notre-Dame de Sion s'est donnée pour mission de « *témoigner, dans l'Église et dans le monde, de la fidélité de Dieu à son amour pour le peuple juif et travailler à l'accomplissement des promesses bibliques, révélées aux patriarches et aux prophètes d'Israël pour toute l'humanité* ». Cette spiritualité allant de pair avec le désir de convertir les juifs au christianisme, les sœurs de Notre-Dame de Sion n'hésitent pas à procéder à de nombreux baptêmes. Ce qui ne les empêche pas, pendant la seconde guerre mondiale, de soustraire de nombreux enfants juifs à la furie nazie, au besoin en les cachant dans leurs couvents, sans pour autant les baptiser. ■

L'implication de la congrégation

Quand éclate l'affaire Finaly, l'idée de conversion découlant du droit canon de 1917 est toujours présente. « *En 1953, affirme Catherine Poujol, il n'y a presque personne, côté chrétien, pour penser que l'accomplissement des juifs ne passe pas par leur conversion.* » Or, on constate vite que la question du baptême des enfants Finaly attise les passions. On trouve sous la plume de quelques théologiens réunis à l'initiative de Mgr Caillot, évêque de Grenoble, cette étrange formulation qui révèle a minima un certain embarras : « *Le baptême des enfants Finaly est sacramentellement valide, même s'il est gravement illicite.* » Certains organes de presse ne se privent pas de parler de l'affaire Finaly comme d'une nouvelle affaire Dreyfus... ce qui ne peut manquer de nuire, évidemment, à Notre-Dame de Sion. La congrégation gardera d'ailleurs longtemps, dans certains milieux juifs, cette regrettable réputation de « *convertisseuse* ».

S'interrogeant sur le cas des enfants Finaly et craignant les conséquences désastreuses que cette affaire risque précisément d'avoir sur la société française, l'Église en général et la congrégation Notre-Dame de Sion en particulier, le père Démann, membre de la Congrégation des religieux de Notre-Dame de Sion, est amené à prendre une position contraire aux directives de Rome et aux décisions prises par Sœur Antonine. C'est ainsi qu'il écrit : « *Il est inconcevable qu'en 1953, la loi d'un pays, sa justice, puissent être bafouées par un ordre et des consignes religieuses. [...] Il est non moins inconcevable que, dans notre pays épris de liberté [...] on puisse en 1953 voler [...] deux enfants en bas âge à leur famille et les élever dans une religion différente.* »

Outre l'affaire Finaly, deux événements majeurs vont faire évoluer la conception des sœurs de Sion : d'une part, la Shoah, qui montre à la fois la persistance de l'antisémitisme et l'incroyable férocité qu'il peut entraîner mais, en même temps, l'incomparable résilience du judaïsme et sa fidélité à l'alliance du Sinaï ; d'autre part, le retour du peuple juif sur sa terre et les espoirs de relèvement qu'il suscite, avec la création de l'État d'Israël. ■

L'impact de l'affaire Finaly sur la congrégation

Après avoir reconnu que la congrégation connaissait trop peu ou trop mal le monde juif, Sœur Marie-Félix, Supérieure générale, organise dès juillet 1955 pour les déléguées de toutes les provinces de Sion une « *session internationale d'information sur divers aspects du mystère d'Israël* ». Elle y invite, entre autres, les pères Jean de Menasce, o.p., Jacques Guillet, s.j., et Yves Congar, o.p. Cette session sera suivie de la création, à la maison-mère de Paris en octobre, d'un « *Centre d'étude et d'information pour Israël* » qui deviendra le SIDIC (Service d'information et de documentation juifs-chrétiens).

Un moment décisif est celui où le père Paul Philippe, secrétaire de la Sacrée Congrégation des religieux, fait connaître à la congrégation son point de vue, que Sœur Marie-Félix traduit aux provinciales du chapitre de juin 1961 en ces termes : « *La fin apostolique de la congrégation est le salut d'Israël. La congrégation prie effectivement pour Israël et cherche à ouvrir les chrétiens à l'amour d'Israël, mais ne va pas assez à sa rencontre.* » Le souci de la supérieure de Notre-Dame de Sion est dès lors de tourner ses sœurs vers leur vocation spécifique liée à Israël et aux relations judéo-chrétiennes. S'ensuivra la fermeture d'un certain nombre de collèges auxquels les sœurs consacraient auparavant toutes leurs compétences et toute leur énergie. On voit que, dès avant l'ouverture du concile Vatican II, le tournant apostolique de la congrégation est pris.

Plusieurs sœurs de Notre-Dame de Sion participent à l'effort qui va aboutir à la rédaction de la déclaration *Nostra aetate*, le 28 octobre 1965. Au lendemain de sa promulgation, le cardinal Bêa déclare aux sœurs réunies en chapitre : « *Cette Déclaration, solennellement approuvée par le Saint-Père,*

votee par la majorité enorme du Concile, est un programme pour l'avenir, un programme pour tous, mais surtout pour vous, sœurs de Notre-Dame de Sion. Vous avez désormais un fondement que vous n'aviez pas auparavant. Jusqu'ici, votre tâche était fondée sur vos constitutions ; maintenant elle vous est proposée par l'Eglise elle-même. »

C'est en 1984 que seront définitivement approuvées les nouvelles constitutions de Notre-Dame de Sion, en réponse au « *Motu proprio* » de Paul VI qui, en 1966, avait demandé à toutes les congrégations religieuses de revoir leurs constitutions « *à la triple lumière de l'Évangile, de l'inspiration du Fondateur et des signes des temps* ».

Le renouveau est en marche, ce nouveau regard sur le peuple juif et les relations judéo-chrétiennes que « *l'électrochoc* » de l'affaire Finaly a contribué à faire advenir. Il s'agit désormais de connaître les juifs et le judaïsme, de dénoncer tout prosélytisme et tout antisémitisme chez les catholiques, de se rapprocher dans l'amour et l'amitié en étudiant la tradition juive, l'hébreu biblique et talmudique, et en approfondissant les racines juives du Nouveau Testament. ■

Un acteur juif, un acteur catholique

© Wikimedia Commons/ Claude Truong-Ngoc



Le grand rabbin Jacob Kaplan (1895-1994)

Jacob Kaplan naît en 1895 à Paris dans une famille pieuse de Cohanim (prêtres) originaire de Lituanie. Il est admis au Séminaire israélite de France (SIF) en 1913, mais ses études sont interrompues par la première guerre mondiale. Il fait preuve alors d'un patriotisme remarquable : ayant demandé à être mobilisé comme simple fantassin, il est incorporé au 411^e régiment d'infanterie. Il connaît l'enfer de la bataille de Verdun et est blessé en 1916, ce qui lui vaut d'être cité et décoré de la croix de guerre 1914-1918.

Démobilisé, il reprend ses études et reçoit son diplôme de rabbin en 1921. Il est d'abord rabbin à Mulhouse puis à Paris.

Nommé auxiliaire d'Isaïe Schwartz, Grand rabbin de France à la veille de la seconde guerre mondiale, il est mobilisé en qualité d'aumônier en septembre 1939, quoique père de cinq enfants. Il participe à la bataille de France en mai 1940 et obtient la Légion d'honneur à titre militaire. Il rejoint en juillet 1940 le Grand rabbin de France à Vichy où siège le gouvernement du maréchal Pétain. Il est démobilisé. Il joue alors un rôle actif en s'opposant aux décisions gouvernementales discriminatoires à l'égard des juifs, tant français qu'étrangers.

En 1940, il publie *Racisme et Judaïsme* qui sera inscrit sur la liste Otto, liste des livres interdits à la vente sous l'Occupation, tout comme son ouvrage *Témoignage sur Israël dans la littérature française*, paru deux ans plus tôt.

Le 31 juillet 1941, il adresse à Xavier Vallat, commissaire général aux questions juives, une lettre dont il donnera une lecture publique, qui s'élève contre l'antisémitisme et les mesures d'exception du régime du Maréchal Pétain : « *Le jour où la raison reprendra ses droits (et elle les reprendra sans aucun doute dans le pays de Descartes et de Bergson), l'antisémitisme, lui, perdra les siens.* » Interdit de résidence à Vichy par un arrêté de René Bousquet du 20 juillet 1942, il part à Lyon. Il n'aura alors de cesse, au péril de sa vie, de faire jouer toutes ses connaissances afin de sauver le maximum de ses coreligionnaires.

Il sollicite entre autres le cardinal Gerlier, à qui il demande d'intervenir auprès du gouvernement afin d'arrêter les convois de juifs partant pour l'Allemagne. Il est nommé Grand rabbin de France par intérim en janvier 1944.

Il obtient à la Libération la croix de guerre 1939-1945 « *pour son comportement général durant l'Occupation* » et est cité à l'ordre de la brigade pour faits de résistance par le ministre des Armées le 15 avril 1946. Il joue plus tard un rôle très important dans le règlement de l'affaire Finaly à laquelle il consacre un livre. De la même manière, il participe en 1947 à la conférence de Seelisberg avec l'historien Jules Issac. Trente plus tard, il reviendra sur cette conférence dans un article où il rend notamment un hommage appuyé aux Orientations pastorales publiées en 1973 par le Comité épiscopal français pour les relations avec le judaïsme : « *Non seulement les accusations et qualifications antisémites y sont catégoriquement dénoncées et rejetées, y compris l'accusation de déicide, mais il y est rendu justice à la religion juive, ce qui n'a pas été le cas ni dans la charte de Seelisberg, ni dans la déclaration conciliaire de Vatican II.* »

Il est également membre fondateur de l'Amitié judéo-chrétienne de France en 1948. À ce moment-là, sa principale préoccupation est de remettre sur pied la communauté juive, décimée par les nazis. Il est le cofondateur de l'école Yabné en 1948 avec le rabbin Élie Munk et le Grand rabbin Henri Schilli. Jacob Kaplan est à nouveau Grand rabbin de France à partir de 1953.

Après 1961, l'afflux massif de ses coreligionnaires rapatriés d'Algérie et d'Afrique du Nord, qui en quelques années doubleront la population de la communauté juive française, lui pose un autre défi. Vis-à-vis de la nouvelle politique arabe du général de Gaulle, il affirme la solidarité croissante des Juifs de France avec Israël. Il proteste publiquement contre la déclaration du chef de l'État après la guerre des six jours, dans laquelle ce dernier parle des juifs comme « *d'un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur* ». En 1967, il est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques – une première dans l'histoire de la France –, pour laquelle il rédige de nombreuses communications tout en poursuivant ses relations avec l'Église et le monde de la pensée française.

Après avoir mis fin à ses fonctions de Grand rabbin de France, il reste actif dans la communauté juive et publie divers ouvrages. Comme il l'écrit dans *Justice pour la foi juive*, publié en 1977 : « *J'avais été frappé par un récit où l'on voyait Jacob-Rodrigue Pereire, celui qui inventa le premier alphabet pour les sourds-muets, alors qu'il était instituteur à Bordeaux, se promener pendant les récréations dans la cour de l'école et deviser amicalement avec l'aumônier catholique. Cela se passait vers la fin du XVIII^e siècle... Cette amitié entre les représentants des deux religions, chacun dans la fidélité de sa foi, trouvait en moi un écho profond.* »

Jacob Kaplan est mort le 5 décembre 1994, presque centenaire. Quelques années auparavant, il avait été élevé à la dignité de grand-croix dans l'ordre de la Légion d'honneur. ■



Le cardinal Roger Etchegaray (1922-2019)

Le cardinal Roger Etchegaray est surtout connu du grand public et des fidèles catholiques pour avoir été un infatigable pèlerin des droits de l'Homme, envoyé sur les cinq continents par le pape Jean Paul II lorsque ce dernier l'appela à Rome pour présider les Conseils pontificaux « *Justice et Paix* » (1984-1998) et « *Cor unum* » (1984-1995).

Beaucoup se souviennent aussi qu'il fut un archevêque de Marseille (1970-1984) particulièrement apprécié pour son sens pastoral, pour sa grande facilité de contact, pour son ouverture et son implication dans le dialogue interreligieux.

En revanche, de façon plus spécifique, peu ont à l'esprit le prêtre, l'évêque, le cardinal qui, à temps et à contretemps, avec une fidélité sans faille, accompagne pendant des décennies le peuple juif, dans ses jours de deuil comme de joie.

Au niveau institutionnel, il faut avant tout signaler sa forte intervention au Synode des évêques, à Rome, en octobre 1983, centré sur la réconciliation et la pénitence. Il y affirmait que « *la grande, l'inévitable question qui est posée à l'Église est celle de la vocation permanente du peuple juif, de sa signification pour les chrétiens eux-mêmes. Il ne suffit pas de découvrir la richesse de notre patrimoine commun. Peu à peu, à la suite du concile de Vatican II, l'Église, sans rien perdre de son originalité, prend conscience qu'elle est d'autant plus verdoyante qu'elle vit de sa racine juive. La pérennité du peuple juif n'entraîne pas seulement pour l'Église un problème de relation extérieure à améliorer, mais un problème intérieur qui touche à sa propre définition. [...]. Tant que le judaïsme restera extérieur à notre histoire du salut, nous serons à la merci de réflexes antisémites.* »¹ C'est l'occasion de rappeler les nombreuses protestations, déclarations signées par le Cardinal Etchegaray face à la résurgence de l'antisémitisme². Enfin, il insiste, toujours à Rome, devant les Pères synodaux, ses frères Évêques du monde entier, sur « *la connivence charnelle et spirituelle [des juifs] avec l'Écriture* ».³

Deuxième communication à rappeler, celle qu'il fait le 24 mai 1981, à Marseille, dans le cadre de l'assemblée générale de l'Amitié judéo-chrétienne de France (AJCF)⁴ qui se tenait, cette année-là, dans son diocèse. Il y dénonce encore et toujours l'antisémitisme : « *Commercialisé, banalisé, un antisémitisme qui engloberait tous les fils d'Abraham, peut conduire non seulement au génocide d'un peuple, mais au suicide de toute l'humanité. Mais il est certain que la pointe d'une telle menace concerne d'abord et toujours le peuple d'Israël, le peuple témoin de la fidélité à la voix prescriptive du Sinaï. Pour y faire face, il nous faut, juifs et chrétiens, gravir ensemble cette montagne sainte et, là-haut, nous tenir sans broncher, devant la face de Dieu, entièrement occupés comme dans une nuit d'éclairs à recevoir l'eau et le feu du ciel et à s'en laisser purifier. Ne devons-nous pas, tous, être "ruisselants de la parole de Dieu", comme disait Péguy pour son ami Bernard Lazare ? Si la cible du néopaganisme, racine profonde de tout antisémitisme, est la Bible qui révèle en chaque homme, l'image de Dieu, il nous faut témoigner de notre fidélité commune à la Parole, à la Loi de Dieu qui structure toute conscience humaine, à ces "commandements de Dieu" qui sont faits pour les hommes primitifs que nous sommes toujours.* »

Quelques orientations bibliographiques qui nous semblent précieuses, telle cette « *Défense du pharisien* », le pharisien des Évangiles, parue en éditorial dans son bulletin diocésain lorsqu'il était archevêque de Marseille, le 2 mars 1980⁵, ou bien encore sa conférence marquante au rassemblement annuel de l'ICCJ, en 1997, sous la forme d'une question pressante : « *Est-ce que le christianisme a besoin du judaïsme ?* », avec l'aveu de son « *premier choc* » en 1947, l'année de son ordination sacerdotale, la lecture des *Dix points de Seelisberg*, « *texte prophétique et courageux* »⁶, confiait-il, qui fut le commencement d'un engagement sans faille de plus de 70 ans auprès du peuple juif et du judaïsme. Enfin, parmi beaucoup d'autres témoignages, comment ne pas renvoyer à son chapitre magnifique qu'il intitula « *Je suis né à Jérusalem* », reprenant le Psaume 87, de son dernier grand livre constitué d'entretiens avec Bernard Lecomte, *J'ai senti battre le cœur du monde*⁷. ■

1 La repentance chrétienne envers les juifs par le cardinal Etchegaray, 6^e congrégation générale du Synode des évêques, 4 octobre 1983, Rome.

2 Entre autres, Jusqu'aux racines de l'antisémitisme [Marseille, le 4 mars 1979], in Sens, 12, 1979, p. 46.

3 Cf. Sens, 12, 1983, p. 304-306.

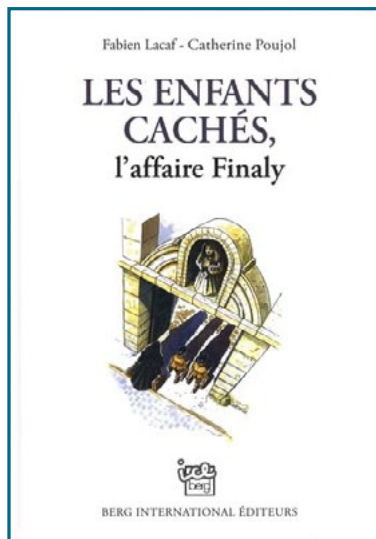
4 Les relations entre juifs et chrétiens aujourd'hui, in Sens, 7, 1981, p. 171-176.

5 Repris dans son livre L'Évangile aux couleurs de la vie, éd. Le Centurion, 1987, p. 148-149.

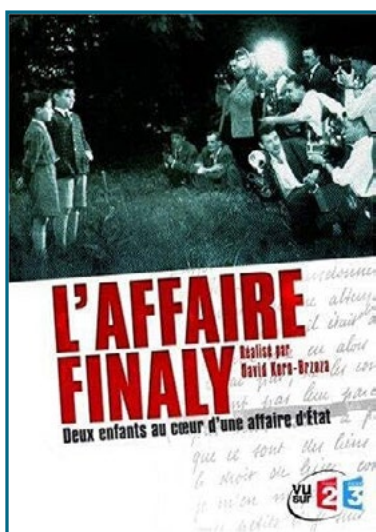
6 Est-ce que le christianisme a besoin du judaïsme ?, in Sens, 11, 1997, p. 73.

7 Éd. Fayard, 2007, p. 347-362.

BIBLIOGRAPHIE



Fabien Lacaf et Catherine Poujol,
Les enfants cachés – L'affaire Finaly,
Berg international éditeurs, 2007.



David Korn-Brzoza *L'affaire Finaly*,
long-métrage, 2009.



Cardinal Roger Etchegaray,
J'ai senti battre le cœur du monde,
éditions Fayard, 2007.